

Atemi Mont d'Or

Association loi 1901

FONCTIONNEMENT

Bureau Administratif (BA)

Composition

Le bureau est composé de membres de l'association élus par les adhérents lors de l'assemblée générale à chaque fin de saison.

Le BA est composé d'un président, d'un vice-président, d'un trésorier et d'un secrétaire. Il peut être renforcé par un trésorier adjoint et/ou par un secrétaire adjoint élus. Les mandats s'exercent pour une saison.

Mission

Le BA a pour mission de **gérer l'organisation de la vie de l'association** (inscriptions, réunions, AG, formations, stages, communication, matériel...) **son fonctionnement administratif ainsi que son équilibre financier.**

Il est décisionnaire pour la gestion financière, administrative et organisationnelle de l'association. Il travaille en lien avec le Comité Éthique Technique et Pédagogique.

Comité Éthique Technique et Pédagogique (CETP)

Composition et fonctionnement

Composé de cinq membres dont le fondateur de l'association, Jean-Claude Guillot, le CETP **décide du choix des orientations techniques, pédagogiques et fédératives d'Atemi ainsi que des disciplines enseignées.** Il prend les décisions à la majorité et est seul décisionnaire quant à ses prérogatives. Toutefois, la mise en place de ses choix peuvent dépendre de l'approbation financière par le BA.

La composition du CETP s'effectue par cooptation de ses membres devant présenter les pré-requis suivants :

- 1) ancienneté de 10 années minimum au sein de l'association,
- 2) une pratique de 15 années cumulées dans les arts martiaux,
- 3) niveau technique, grades et diplômes acquis,
- 4) aisance personnelle dans l'animation et la transmission.

Le renouvellement des membres se fait suite à une démission de l'un ou de plusieurs d'entre eux (deux maximum par saison).

Mission

Le CETP choisit, décide et met en place les orientations techniques, pédagogiques et fédératives d'Atemi, les disciplines enseignées, leur contenu, l'approche pédagogique, l'organisation des cours, des stages tout public, les formations des enseignants, la progression des élèves, l'évolution qualitative et cohérente de l'enseignement ainsi que le développement et la pérennité du club.

Il nomme les enseignants sur proposition et acceptation des personnes concernées et établit le contenu pédagogique en partenariat avec ceux-ci.

Le CETP maintient une veille sur la qualité et la probité de l'enseignement diffusé au sein d'Atemi et se réserve le droit de recadrer un contenu qui se détacherait tendancieusement de la technique, de la philosophie ou de l'esprit de la pratique, de modifier de manière concertée avec les enseignants ou unilatéralement le programme, ou de destituer le cas échéant un enseignant qui persisterait dans une voie en inadéquation avec la ligne pédagogique établie.

Le CETP promeut les élèves au niveau d'avancement de leur progression et aux cours correspondants. Il nomme et propose aussi les élèves susceptibles de passer un grade interne, un grade fédératif et/ou de suivre une formation diplômante dans la perspective d'enseigner.

Toutefois, le fondateur Jean-Claude Guillot reste force principale de proposition quant aux choix du CETP et possède **un droit de veto** pour chaque décision prise au sein de ce comité.

Enseignants

Ils sont nommés par le CETP sur proposition de celui-ci. Ils doivent être toutefois qualifiés, diplômés ou en voie de formation en vue d'acquérir un diplôme officiel (DIFE, CQP, BEJEPS, DESJEPS...).

Les enseignants s'engagent à **transmettre un enseignement conforme** à la pédagogie et à l'état d'esprit prônés par Atemi.

Ils élaborent l'approche pédagogique, le contenu et les exercices en partenariat avec le CETP et une certaine liberté est accordée à chacun dans son animation.

Les enseignants s'engagent par ailleurs (voir convention de collaboration) à **s'entraîner régulièrement et participer aux formations mensuelles**

dédiées aux enseignants. Il est attendu d'eux qu'ils participent aux stages organisés par Atemi et démontrer ainsi l'intérêt qu'ils portent à la pratique et qu'ils sauront restituer auprès de leurs élèves.

Elèves adhérents

Les élèves participent aux disciplines de leur choix et à volonté. Il leur est demandé toutefois de bien **respecter comme cours principal et prioritaire celui correspondant à leur niveau d'avancement dans la pratique (niveau 1 à 5)**. Ces niveaux d'avancement personnel sont attribués par le CETP sur proposition des enseignants.

Les élèves sont invités à **progresser par une présence régulière aux nombreux entraînements proposés et par une participation aux ateliers et aux stages** autant que faire se peut.

Il est attendu de la part des élèves **une attitude bienveillante et respectueuse** vis à vis d'Atemi et de ses enseignants : respect du matériel et du local, respect des horaires (début et fin des cours), participation positive durant la séance, respect des propositions et des consignes de l'enseignant, bannissement d'interventions intempestives ou inappropriées qui pourraient perturber l'ambiance et le déroulement du cours, interventions non justifiées dans la pédagogie et les consignes proposées par l'enseignant entre autres.

Il est à noter que chaque enseignant qui participe à un cours dirigé par un autre enseignant, doit adopter l'attitude d'un élève et ne pas chercher à intervenir de quelque manière que ce soit dans le déroulement de la séance ou d'un exercice, à moins d'y être invité par le responsable en charge du cours.

Toute attitude inappropriée, irrespectueuse, perturbatrice et persistante d'un élève pourra entraîner un recadrage voire une exclusion du cours.

ORGANIGRAMME ATEMI

**Organisation,
Gestion
administrative
et financière de
l'association**

Bureau Administratif (BA)

Présidente : Françoise Guillot

Vice-président : Patrick Riethmuller

Secrétaire : Pierre-Yves Renaud

Trésorier : Marc Labaume

Pilotage AteMI

Comité Ethique, Technique et Pédagogique (CETP)

Jean-Claude Guillot

Marc Labaume

Pierre-Yves Renaud

Patrick Riethmuller

Bruno Salerno

**Orientations
pédagogiques,
Nominations,
Formations**

**Élisent le
Bureau et
votent lors de
l'AG**

Enseignants

Jean-Claude Guillot - Angélique Bérard - Thierry Buisson

Jérôme Guillot - Pierre-Yves Renaud - Patrick Riethmuller

Bruno Salerno - Salvator Staropoli

Animation - Transmission

Elèves adhérents

135 inscrits

Enfants - Adolescents - Adultes - Seniors

**Élisent le
Bureau et
votent lors
de l'AG**